

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE RENE KOEHLER
DURANT UN DEMENAGEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,
- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : Le lundi 28 mars 2022, de 7 heures à 13 heures, afin de permettre le stationnement
d'un porteur et d'une camionnette,

- la circulation sera interdite sauf riverains rue René Koehler, au niveau du n°2.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'entreprise. La
signalisation sera maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par
l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police
Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution
du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 9 mars 2022

Le Maire,



David VALENCE